



Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination

16 mars 2015
Français
Original : anglais

Seconde session ordinaire de 2014

Siège du Groupe de la Banque mondiale
Washington, 20 et 21 novembre 2014

Résumé des conclusions

I. Introduction

1. La seconde session ordinaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination de 2014, présidée par le Secrétaire général et accueillie par le Groupe de la Banque mondiale, a eu lieu au siège du Groupe à Washington, les 20 et 21 novembre 2014.
2. La séance formelle a eu lieu dans la matinée du 20 novembre. Le Conseil a procédé, l'après-midi, à son quatrième examen de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau des pays, auquel a fait suite la seconde partie de la séance formelle.
3. Au cours de la matinée du 21 novembre, le Conseil a tenu une réunion privée et examiné les questions politiques à l'ordre du jour des Nations Unies. Il a ensuite tenu une séance extraordinaire sur l'action menée par le système des Nations Unies pour faire face à la crise de l'Ebola. Une séance de réflexion a eu lieu dans l'après-midi, au cours de laquelle les chefs de secrétariat ont procédé à un échange de vues au sujet du programme de développement pour l'après-2015, en mettant tout particulièrement l'accent sur l'aptitude du système des Nations Unies à atteindre les objectifs fixés.
4. Le présent rapport récapitule les résultats de la séance formelle de la seconde session ordinaire du CCS de 2014 et de la séance extraordinaire consacrée à l'action entreprise pour faire face à la crise de l'Ebola.
5. L'ordre du jour de la séance formelle était le suivant :
 1. Rapports des comités de haut niveau au Conseil :
 - a) Groupe des Nations Unies pour le développement;
 - b) Comité de haut niveau sur la gestion;
 - c) Comité de haut niveau sur les programmes;
 - d) Exposés sur d'autres questions;



2. Questions intéressant l'ensemble du système des Nations Unies – la révolution des données et la responsabilisation;
3. Questions diverses :
 - a) Dates et lieu de la prochaine session;
 - b) Nomination de la nouvelle Présidente du Comité de haut niveau sur la gestion;
 - c) Hommage aux membres sortants;
 - d) Séance extraordinaire sur l'action entreprise par le système des Nations Unies pour faire face à la crise de l'Ebola.

II. Rapports des comités de haut niveau

A. Groupe des Nations Unies pour le développement

1. La Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement a présenté au Conseil une mise à jour sur les résultats obtenus par son organisme au cours des six derniers mois et a, à cet égard, fait mention du rapport relatif à la réunion qu'il avait tenue le 11 juillet 2014, ainsi que des principales décisions prises à l'occasion de sa réunion la plus récente, tenue le 14 novembre 2014.

2. Le Groupe continuait d'accorder la plus haute priorité aux mesures visant à assurer que l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies soit effectué de manière cohérente à tous les niveaux de ce système. Depuis la première session ordinaire de 2014 tenue par le CCS, le Groupe avait contribué aux améliorations apportées aux moyens d'assurer le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de l'examen quadriennal complet. Des données étaient recueillies auprès des équipes de pays des Nations Unies et d'autres sources, pour être ensuite analysées par le Département des affaires économiques et sociales en vue d'être exploitées par les responsables du cadre de suivi et d'établissement des rapports de l'examen quadriennal complet. C'est pour cette raison que le rapport du Secrétaire général sur l'examen quadriennal complet comprenait une partie étoffée sur les données quantitatives et qualitatives destinée à faciliter les tâches à accomplir pour mesurer les progrès (voir [A/70/62-E/2015/4](#)).

3. La Présidente du Groupe a souligné que, depuis la première session ordinaire du CSS de 2014, tenue en mai à Rome, l'ensemble intégré de mesures d'appui en faveur des procédures opérationnelles permanentes conçues pour aider les Nations Unies à assumer leurs fonctions dans un esprit de collaboration au niveau des pays, conformément au principe « Unis dans l'action », avait été élaboré et avalisé par le Groupe en juillet, avec un avant-propos du Secrétaire général. Les procédures opérationnelles permanentes faisaient l'objet d'une très forte adhésion de la part de tous les organismes du système. Des 18 chefs de secrétariat qui avaient signé une lettre conjointe sur la mise en œuvre de cet ensemble de mesures, 16 avaient également diffusé les procédures opérationnelles permanentes dans leurs bureaux régionaux et de pays, et celles-ci étaient alors mises en place par les équipes de pays. Cet ensemble comprenait des conseils pratiques pour les opérations sur le terrain, l'accent étant mis sur l'utilisation d'approches intégrées dans tous les

domaines d'activité en vue de l'obtention de meilleurs résultats grâce à l'action concertée de tous les intervenants. La Présidente a souligné que les procédures opérationnelles devaient être adoptées par toutes les équipes de pays (44 pays, à la date à laquelle la session a eu lieu, avaient demandé que le principe « Unis dans l'action » soit adopté, et d'autres ne cessaient de se joindre à eux). Le système des Nations Unies devait poursuivre la mise en œuvre des procédures opérationnelles. La Présidente a fait valoir qu'en s'appuyant sur elles, le système pouvait et devait commencer à mettre en œuvre plusieurs des décisions cruciales issues des délibérations que le Comité de haut niveau sur la gestion, le Comité de haut niveau sur les programmes et le Groupe avaient menées sur la question de savoir si le système était « à la hauteur des objectifs visés ».

4. La mise en œuvre du Plan d'action que le Groupe avait élaboré pour le Siège, parallèlement aux procédures opérationnelles permanentes, était en bonne voie. Jusqu'alors, sur un total de 55 mesures prévues, 24 avaient été menées à bien, alors que 10 à 12 d'entre elles justifiaient des interventions d'urgence. La Présidente du Groupe a demandé instamment aux chefs de secrétariat d'appeler l'attention de leurs services sur cette question afin de donner au Plan d'action une nouvelle impulsion sur la voie de sa mise en œuvre intégrale.

5. La Présidente a fait savoir que le Groupe avait examiné et proposé des mécanismes de travail actualisés. Le Groupe s'était déclaré en faveur du premier mandat qui lui était confié et dont le contenu était conforme à ceux du Comité de haut niveau sur la gestion et du Comité de haut niveau sur les programmes, outre le fait qu'il avait été élaboré par les membres du CCS et qu'il correspondait à la définition du système des Nations Unies pour le développement. Les méthodes de travail actualisées du Groupe permettaient de renforcer l'esprit de leadership, de confirmer le principe de responsabilisation et de mettre l'accent sur les résultats et l'appui au niveau des pays, l'objectif ainsi poursuivi étant de le rendre plus apte à participer au programme de développement pour l'après-2015. La Présidente a demandé aux chefs de secrétariat de veiller à ce que leurs services contribuent, par leurs idées et les connaissances spécialisées qu'ils possédaient, aux activités du nouveau Groupe de travail sur le développement durable du Groupe des Nations Unies pour le développement, afin d'alimenter le débat sur les moyens à utiliser en vue de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

6. Une étape décisive franchie par le Groupe avait été la mise en place d'une base financière prévisible et sûre pour le système des coordonnateurs résidents grâce à un mécanisme de partage des coûts à l'échelle du système. Cet accord en était alors à sa première année de mise en œuvre. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) prenait les principales dépenses à sa charge, tandis que le système assumait environ un quart du total des coûts. Suite à la réforme des modalités d'adhésion au Groupe, ses membres avaient conclu un accord de principe aux termes duquel seuls ceux qui apportaient leur pleine contribution au partage des coûts seraient autorisés à y adhérer. Tous les organismes n'avaient pas versé une contribution intégrale au cours de l'exercice biennal 2014-2015, de sorte que les réserves stratégiques et les contributions des donateurs avaient dû être mobilisées pour combler le vide résultant de cette situation, ce qui signifiait que les fonds ainsi utilisés ne seraient pas disponibles pour le prochain exercice biennal. La Présidente a souligné que tous les membres du Groupe étaient censés verser la totalité de leur contribution pour l'exercice biennal 2016-2017, ce qui leur laissait tout le temps nécessaire pour comptabiliser dans leurs budgets respectifs les dépenses ainsi

engagées. Elle a fait remarquer que la nouvelle contribution du Secrétariat de l'ONU permettrait de compenser près de la moitié du déficit de financement prévu pour l'exercice biennal en cours, en attendant que le budget soit approuvé au sein de la Cinquième Commission. Le Groupe indiquerait aux membres le montant nécessaire pour l'exercice biennal 2016-2017. Comme convenu, le Groupe communiquerait des renseignements sur l'arrangement de partage des coûts.

7. La Présidente a souligné que le Groupe, par l'entremise de son Groupe de travail pour les droits de l'homme, s'était pleinement engagé en faveur du Plan d'action élaboré pour l'initiative intitulée « Les droits avant tout », en bénéficiant de la vigoureuse collaboration que le Cabinet du Vice-Secrétaire général continue de lui accorder. Le Vice-Secrétaire général avait participé à la toute dernière réunion du Groupe, organisée pour examiner la façon dont ce dernier était prêt à s'investir dans les activités entreprises en vue du lancement du Plan d'action sur le terrain. Au niveau mondial, le Groupe avait reçu des échos favorables de la part des coordonnateurs résidents sur cette collaboration. Depuis juin 2014, le Groupe de travail pour les droits de l'homme avait affecté neuf conseillers pour les droits de l'homme à l'échelle de pays et deux à l'échelle régionale, avec pour mandat d'appuyer les capacités des coordonnateurs résidents, des équipes de pays et des équipes régionales du Groupe chargées de la promotion des droits de l'homme. On espérait qu'une version actualisée de la note d'orientation sur les droits de l'homme destinée aux coordonnateurs résidents serait communiquée à toutes les équipes de pays avant la fin de 2014, ce qui les aiderait à continuer d'assumer leurs responsabilités dans ce domaine.

8. La Présidente a félicité tous ceux qui avaient contribué aux dialogues engagés au niveau national pour l'après-2015, en faisant remarquer que c'était grâce à eux que la manifestation organisée en marge de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, intitulée « S'acheminer vers la mise en œuvre », avait été couronnée de succès. Ces dialogues avaient été entrepris dans plus de 50 pays afin de maintenir l'élan qui avait été imprimé, selon une démarche ascendante, aux efforts visant à définir le nouveau programme. Ils avaient jeté les bases des partenariats à créer pour disposer des moyens de mise en œuvre dépendant de ressources autres que financières pour le nouveau programme. Le financement à assurer dans ce contexte était important, mais pour enregistrer des progrès dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, les Nations Unies avaient également besoin de faire les choses différemment. La Présidente a souligné l'importance du rôle des pouvoirs publics locaux et des institutions efficaces, du suivi participatif et de la responsabilisation, du rôle du secteur privé, et de la prise en compte de la culture et des valeurs dans ce contexte.

9. La Présidente a mis l'accent sur plusieurs propositions clefs émanant du mécanisme du Groupe chargé de la question de savoir si l'ONU était « à la hauteur de ses objectifs ». En premier lieu, en ce qui concerne la nécessité de susciter un engagement multipartite plus vigoureux, l'Organisation devait tendre la main aux principaux acteurs et parties prenantes, étatiques ou non, en vue de les associer davantage à ses efforts de planification et de suivi, de mise en commun des connaissances et de plaidoyer, ainsi qu'à la conception de la nouvelle série de cadres de pays des Nations Unies destinés à faciliter la réalisation du programme pour l'après-2015. L'Organisation devait faire preuve du même zèle à participer aux efforts communs que les gouvernements qu'elle exhortait à intervenir. Deuxièmement, ses politiques de développement devaient être mieux intégrées, de

manière à soutenir les gouvernements et les parties prenantes nationales qui s'apprêtaient à adopter des plans et budgets nationaux conçus pour leur permettre de faire face aux obligations qui leur incomberaient dans le cadre d'un programme de développement multidimensionnel pour l'après-2015, en s'inspirant des enseignements tirés des activités de mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Troisièmement, à cette fin, l'ONU devait créer des plateformes consacrées à des thèmes précis et faciliter leur utilisation. Pour rendre le système des Nations Unies plus propice à la formation de coalitions, il importait de repérer et d'éliminer les goulets d'étranglement institutionnels tels que les cadres juridiques et réglementaires qui empêchaient les entités d'intervenir avec toute la facilité et la rapidité voulues afin d'adapter les capacités aux besoins. La Présidente a souligné qu'il était possible, pour mener à bien de telles activités de manière concertée, de trouver un modèle de fonctionnement plus propice aux partenariats, et qu'il existait sur le terrain de bons exemples montrant que cela était faisable.

10. La Présidente a souligné que l'ONU devait également redéfinir sa présence sur le terrain; en effet, au lieu de se contenter de représenter les entités qui en faisaient partie, elle devait désormais assurer une présence plus organique caractérisée par une mise en commun des connaissances spécialisées pour promouvoir le développement durable sur le terrain. La Présidente a également appelé l'attention sur la nécessité de participer activement, de concert avec les pays, à la définition du nouveau partenariat et des nouveaux cadres de programmation des Nations Unies. Elle a noté que l'alignement des plans stratégiques institutionnels sur le programme de développement pour l'après-2015 risquait en fait d'être très difficile à réaliser tant que les États Membres n'auraient pas achevé leurs délibérations, mais que cette tâche serait menée à bien dès que cette phase serait arrivée à son terme. Elle a souligné que des mécanismes de financement commun fondés sur des plateformes consacrées à des questions ou des thèmes précis seraient propices à l'obtention des résultats escomptés du programme de développement pour l'après-2015. Il serait important que les partenaires de financement fassent front commun en se regroupant derrière un système des Nations Unies plus cohérent et accordent leur soutien à des mécanismes de financement conçus pour renforcer l'unité du système, au lieu de le fragmenter. En ce qui concerne le concept d'une « fonction publique homogène pour l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies », la Présidente a noté que l'expérience acquise au niveau des fonds, programmes et institutions spécialisées avait montré que des entités différentes avaient besoin de modèles et de conditions de fonctionnement différents. S'inspirant des délibérations qui avaient eu lieu lors de la séance consacrée aux données, la Présidente a souligné que celles-ci devaient être de meilleure qualité, être accessibles de manière à ce que personne ne soit laissé à la traîne et être présentées de façon à mettre davantage en lumière les informations et tendances concernant les inégalités.

11. La Présidente a souligné que le cadre de développement pour l'après-2015 aurait une portée beaucoup plus étendue que le cadre actuel. Il s'agirait alors, pour l'ONU, de jouer un rôle moins important en termes de contributions financières, tout en étant un partenaire stratégique et politique clef pour tous les pays. La Présidente a lancé un appel aux membres du CCS pour qu'ils appuient les mesures nécessaires pour accomplir de nouveaux progrès et pour qu'ils chargent les trois commissions des tâches à mener à bien pour passer aux phases suivantes.

12. Le Secrétaire général a noté que les mesures proposées par le Groupe feraient l'objet d'un débat qui aurait lieu le lendemain et à l'occasion duquel il serait tenu

compte des idées extrêmement utiles qui avaient été exprimées au sujet de la question de savoir comment rendre les Nations Unies aptes à réaliser les objectifs fixés, et qui étaient le fruit des délibérations menées par le Comité de haut niveau sur les programmes, le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe.

13. Le Conseil a pris note des progrès accomplis et a approuvé le rapport sur la réunion du Groupe des Nations Unies pour le développement tenue le 11 juillet 2014.

B. Comité de haut niveau sur la gestion

14. Le Président du Comité de haut niveau sur la gestion a présenté le rapport établi sur la vingt-huitième session du Comité, qui s'était tenue le 8 octobre 2014 au Siège du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), à New York ([CEB/2014/5](#)).

15. Pour le Comité de haut niveau sur la gestion, il s'agissait d'une session extraordinaire étant donné qu'elle était essentiellement consacrée à l'élaboration de la contribution à apporter par cet organe au débat que le Conseil avait l'intention de mener sur la façon de permettre au système des Nations Unies d'être à la hauteur des objectifs fixés en ce qui concerne le programme de développement pour l'après-2015.

16. Le Président a noté que le Comité avait entrepris, deux ans plus tôt, une évaluation interne de sa propre capacité à accomplir les tâches qui lui étaient confiées, dans le cadre d'un processus de réflexion et d'analyse qui avait abouti à l'élaboration du plan stratégique pour 2013-2016 (voir [CEB/2013/3](#), annexe IV) auquel le CCS avait accordé son aval par la suite. Ce plan, avec les cinq priorités stratégiques qui y étaient énoncées, représentait une contribution essentielle à la stratégie que le CCS proposait pour donner au système des Nations Unies les moyens d'être à la hauteur de ses objectifs au-delà de 2015. En outre, le Comité pouvait d'ores et déjà faire état de résultats concrets et positifs dans la réalisation des priorités et du plan.

17. Au nombre des principales priorités qui avaient été fixées pour le Comité, le Président a mentionné la participation active aux travaux de la Commission de la fonction publique internationale dans le cadre de son examen des conditions d'emploi des fonctionnaires de l'ONU. Il a rappelé qu'un groupe directeur de haut niveau, dirigé par le Vice-Président du Comité et composé de représentants de cet organe choisis spécialement à cette fin, fournissait des orientations stratégiques tout au long de ce processus, qui atteignait alors la phase cruciale où des propositions concrètes seraient élaborées et soumises à l'examen des participants. Il était par conséquent important que les organisations continuent d'œuvrer de concert dans le cadre de ce processus, afin de faire en sorte que leurs besoins et exigences soient pleinement pris en compte au sein d'un nouveau régime commun des Nations Unies qui serait conçu et mis en place suite à l'examen susmentionné. Pour aboutir à ce résultat, les organisations devaient se doter des stratégies nécessaires et prendre de la hauteur par rapport aux circonstances et contraintes auxquelles elles faisaient alors face, dans la perspective de l'obtention d'un résultat dont on continuerait de profiter pendant de nombreuses années.

18. Outre l'examen de la rémunération dont il est question ci-dessus, le Président du Comité a informé le Conseil que la Commission de la fonction publique internationale avait confirmé la recommandation qu'elle avait faite à l'Assemblée générale de repousser à 65 ans l'âge réglementaire du départ à la retraite pour les fonctionnaires en activité, à compter du 1^{er} janvier 2016, et qu'il était prévu que l'Assemblée consacrerait un débat à cette question avant la fin de 2014.

19. Le Président a été heureux de faire part de l'achèvement des travaux portant sur un modèle de gestion des risques, de contrôle et de responsabilisation, tâche s'inscrivant dans le droit fil du mandat confié au Comité et entreprise dans le cadre de son plan stratégique, en vue de l'établissement, avec les États Membres, « d'une relation plus solide fondée sur la confiance s'agissant des aspects quantitatifs et qualitatifs des dispositifs mis en place au sein des organismes pour rationaliser la fonction de contrôle, mieux cerner les principaux risques et assurer une meilleure affectation des ressources internes ».

20. Ce nouveau modèle reconnaissait la valeur et l'applicabilité d'une norme internationale de référence élaborée par un organisme professionnel, l'Institut des auditeurs internes, et intitulée « Les trois lignes de défense dans la gestion et le contrôle efficaces des risques ». Il représentait une référence robuste et valable, que toutes les organisations pouvaient adopter, en y apportant les modifications et ajustements justifiés par les différences existant entre elles. Il permettrait également de renforcer la position commune adoptée par les organisations vis-à-vis des États Membres lors des débats sur le contrôle et le suivi.

21. Le Président a informé le Conseil que, comme suite à une demande formulée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Comité avait créé un groupe expressément chargé d'élaborer, en étroite coordination avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, une politique applicable au système des Nations Unies en vue de faire face aux cas de fraude en mobilisant les partenaires de manière cohérente et concertée. Cette question avait suscité un intérêt considérable de la part des membres du Comité, étant donné que les organisations souhaitaient collaborer plus étroitement avec les partenaires et qu'elles s'apprêtaient à mettre en place des systèmes et des outils qui leur permettraient d'aborder ces problèmes en disposant d'une évaluation correcte des risques inhérents et des moyens de les atténuer, tout en faisant en sorte que ces risques soient équitablement partagés avec toutes les parties prenantes, dont les États Membres.

22. En conclusion, le Président a porté à l'attention du Conseil, pour examen et approbation, la nouvelle politique du système des Nations Unies sur le système de gestion de la résilience de l'Organisation (voir [CEB/2014/5](#), annexe III). Reconnaisant la nécessité de définir clairement les rôles, responsabilités et relations des acteurs chargés de la préparation aux situations d'urgence et de l'organisation des secours, l'Assemblée générale, dans sa résolution 67/254 A, avait demandé que soit créé un cadre de gestion de la résilience pour le système tout entier. Ce projet avait été approuvé par tous les membres du Comité, qui ont reconnu sans réserve la nécessité de définir les dispositions de base à appliquer pour améliorer l'aptitude des organisations à gérer des risques opérationnels de plus en plus complexes.

23. Le CCS a fait sien le rapport du Comité sur sa vingt-huitième session, notamment en ce qui concerne la politique du système des Nations Unies sur le cadre de gestion de la résilience de l'Organisation.

C. Comité de haut niveau sur les programmes

24. Le Président du Comité de haut niveau sur les programmes a présenté le rapport sur la vingt-huitième session de cet organe, tenue à New York le 10 octobre 2014 (CEB/2014/6).

25. Le Comité, fort des résultats de la réunion conjointe tenue le 9 octobre avec le Comité de haut niveau sur la gestion, avait entrepris des délibérations actives et constructives sur le rôle qui lui incombait pour soutenir les mesures nécessaires pour donner au système des Nations Unies les moyens de contribuer à la mise en œuvre d'un programme de développement pour l'après-2015. Cette réunion conjointe lui ayant donné l'impulsion dont il avait besoin pour redéfinir sa raison d'être et imprimer un nouvel élan à ses travaux, le Comité de haut niveau sur les programmes a affirmé sa volonté d'assumer sa responsabilité fondamentale en tant que centre de réflexion ayant pour mandat d'aider le CCS à faire face de façon cohérente aux principales questions stratégiques présentant un intérêt pour l'ensemble du système des Nations Unies.

26. Le Président a souligné que le Comité avait un rôle particulièrement important à jouer dans la promotion des efforts déployés pour montrer que le système était à la hauteur des objectifs visés, notamment en ce qui concerne la création de coalitions thématiques, qui était l'une des principales mesures énoncées dans les recommandations issues de la réunion conjointe. Dans ce contexte, le Comité avait convenu de mettre l'accent, à partir d'octobre 2014 et pendant les 12 à 15 mois qui suivraient, sur l'emploi des jeunes et l'urbanisation en tant que prototypes de domaines auxquels ces coalitions devraient consacrer leurs efforts.

27. L'emploi des jeunes était un enjeu stratégique aux multiples facettes, à la réalisation duquel le système des Nations Unies pouvait largement contribuer. Défi d'envergure planétaire constituant une source de graves préoccupations pour tous les États Membres, il était également en concordance avec les caractéristiques universelles des objectifs du développement durable, un appel à l'action à l'échelle mondiale ayant été lancé dans le cadre de la proposition formulée sur cette question par le Groupe de travail à composition non limitée (voir A/68/970 et Corr.1). Dans le même ordre d'idées, le processus d'urbanisation constituait l'une des principales tendances observées à l'échelle mondiale, influençant les processus politiques et le développement socioéconomique. Le Comité avait estimé qu'afin de relever les défis et d'exploiter les possibilités qu'il présentait, une approche cohérente était nécessaire à l'échelle du système tout entier, en particulier au cours de la période précédant la tenue de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui aurait lieu en 2016.

28. Le Président a déclaré qu'en forgeant des coalitions multipartites efficaces s'intéressant à ces deux questions, le Comité visait à mettre en pratique les cinq éléments clefs du programme de développement pour l'après-2015, à savoir l'universalité, l'intégration, l'égalité, les droits de l'homme et les données, selon les termes utilisés par le CCS. Au nom du Comité, le Président a demandé au Conseil d'approuver cette approche pour en faire le prototype des mesures à adopter en vue de la mise en œuvre du programme de changement et, en particulier, pour renforcer la cohérence et la coordination des politiques visant à améliorer l'exécution des programmes. Une telle démarche offrirait aussi l'occasion de renforcer encore la collaboration au sein des organisations et entre elles, ainsi qu'entre le Comité de

haut niveau sur les programmes, le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Comité de haut niveau sur la gestion. À cet égard, il a rendu compte des progrès satisfaisants déjà accomplis en vue d'harmoniser encore davantage les efforts déployés par les comités de haut niveau et le Groupe.

29. Le Président est ensuite passé aux deux projets de déclaration du CCS soumis à l'approbation du Conseil. Le premier, qui avait trait à la tenue de la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, prévue pour mars 2015 à Sendai (Japon), visait à mettre l'accent sur l'engagement pris par le système des Nations Unies en faveur de la réduction des risques de catastrophe et de la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience (voir [CEB/2014/6](#), annexe III). La seconde déclaration avait été préparée en vue de la célébration du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et Programme d'action de Beijing, à l'occasion d'une cérémonie qui aurait lieu dans le cadre de la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, prévue du 9 au 20 mars 2015 (voir [CEB/2014/6](#), annexe IV). Cette déclaration avait pour objet de réaffirmer l'engagement commun pris par les organisations du système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles. Le Président a exprimé sa gratitude à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et au secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, compte tenu des efforts qu'ils avaient déployés en coordonnant la préparation de ces deux déclarations.

30. Le Président a informé le CCS que le Comité avait également abordé la question de la cybersécurité et de la cybercriminalité, et qu'il s'était prononcé en faveur du plan de coordination interne du système des Nations Unies sur la cybersécurité et la cybercriminalité, en vue de son approbation par le Conseil. Ce plan, qui avait été élaboré au terme d'un processus intense et parfois ardu de consultation, représentait le résultat de l'approche conjointe et hautement appréciée adoptée à ce sujet par le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion.

31. Passant ensuite aux changements climatiques, le Président a informé le Conseil que le Comité avait approuvé le mandat de son Groupe de travail sur les changements climatiques (voir [CEB/2014/6](#), annexe V). Le Groupe, qui avait apporté d'importantes contributions au renforcement du soutien accordé à l'échelle du système en vue de la conclusion d'un accord sur le climat et de la prise de mesures soutenues de lutte contre les changements climatiques sur le terrain, était censé organiser, pour la première fois, une exposition conjointe sur le thème de l'initiative « Unité d'action des Nations Unies » à l'occasion de la vingtième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Lima. Il a exprimé sa gratitude au Secrétaire général pour le rôle de chef de file qu'il a joué dans la lutte contre les changements climatiques et a assuré le CCS que toutes les organisations du système des Nations Unies étaient parfaitement prêtes à synchroniser leur action dans ce domaine, et qu'elles étaient prêtes à appuyer le Secrétaire général dans les mesures qu'il entreprendrait à cet égard.

32. En conclusion, le Président a réaffirmé que, sous la direction du CCS, le Comité se tenait prêt à porter à un niveau stratégique plus élevé la cohérence en matière de politiques, la coordination des programmes et les mesures faisant partie

d'un programme axé sur l'innovation, en concentrant son attention sur un nombre limité de questions prioritaires. À cet égard, l'emploi des jeunes et l'urbanisation offraient de bons exemples de la façon dont toutes les entités du système des Nations Unies pouvaient œuvrer de concert dans le contexte des efforts destinés à montrer que ce dernier était à la hauteur des objectifs fixés. Il a mis l'accent sur le fait que le Comité s'était pleinement engagé à appuyer le CCS dans la transition vers un programme de développement durable. Enfin, il a rendu hommage à l'excellente contribution apportée par la nouvelle Vice-Présidente du Comité, et a remercié l'Organisation internationale du Travail (OIT) de l'avoir détachée pour lui permettre d'occuper ce poste.

33. Le CCS a remercié le Président de son exposé et a fait sien le rapport du Comité de haut niveau sur les programmes au sujet de sa vingt-huitième session, en approuvant notamment les déclarations que le Conseil présenterait à la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe et à la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, qui aurait lieu parallèlement à la célébration du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ainsi que le mandat du Groupe de travail du Comité sur les changements climatiques (voir par. 34 et 36 ci-dessus).

D. Autres exposés

1. Cybersécurité et cybercriminalité

34. Passant à la question de la cybersécurité et de la cybercriminalité, le Secrétaire général a noté que les Présidents du Comité de haut niveau sur la gestion et du Comité de haut niveau sur les programmes avaient tous deux abordé ces aspects dans leurs rapports, et a invité le Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à faire des observations sur l'évolution récente de la situation, ainsi que le Conseil en avait exprimé le souhait à sa seconde session ordinaire de 2013.

35. Le Secrétaire général de l'UIT a noté que, à sa seconde session ordinaire de 2013, le CCS avait franchi une étape importante sur le plan de la coordination en approuvant le « cadre sur la cybersécurité et la cybercriminalité à l'échelle du système des Nations Unies » (voir [CEB/2013/2](#), par. 85 et annexe III). Le Conseil avait été plus loin en demandant à l'UIT, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le PNUD et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), et en étroite coordination avec le Comité de haut niveau sur la gestion, le Comité de haut niveau sur les programmes et le Groupe des Nations Unies pour le développement, d'élaborer un plan d'action en vue de faire face à la nécessité de plus en plus urgente de prendre des mesures de protection appropriées en faveur de l'action menée par le système des Nations Unies et les populations qu'il prenait en charge. Il a noté que le « plan de coordination interne du système des Nations Unies sur la cybersécurité et la cybercriminalité », document dont le Conseil avait été saisi et qui avait été établi par les organismes chefs de file, ainsi que par le Département des affaires économiques et sociales, avait été définitivement mis au point dans le cadre de vastes consultations à l'échelle du système et avait été approuvé par le Comité de

haut niveau sur la gestion et le Comité de haut niveau sur les programmes lors de leurs dernières sessions. Il a également noté qu'au cours des quatre années qui s'étaient écoulées depuis que cette question avait été abordée, les cybermenaces et la cybercriminalité avaient pris des proportions de plus en plus inquiétantes, et que les préjudices qui pouvaient en résulter risquaient d'affecter les nations, les entreprises et les particuliers. Ce plan, qui comprenait des principes et des mesures élaborés à l'intention des organisations, avait été établi en prenant le cadre pour base et constituait une étape importante pour le système des Nations Unies dans le contexte des efforts communs déployés conjointement pour renforcer la sécurité dans le cyberspace et promouvoir la confiance dans les technologies de l'information et des communications. Il a conclu ses observations en demandant au CCS d'approuver ce plan.

36. Au cours du débat qui a suivi, les membres du CCS ont remercié le Secrétaire général de l'UIT d'avoir assumé un rôle de chef de file dans le cadre des activités portant sur cette question cruciale, ont estimé de commun accord que ce plan renforçait la coordination interne au sein du système des Nations Unies et se sont félicités de la vaste gamme de thèmes qu'il englobait, parmi lesquels l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Il a été noté que l'UNESCO organiserait, en mars 2015, une conférence internationale multipartite consacrée à ces questions, à l'occasion de laquelle un avant-projet d'étude approfondie sur les questions relatives à Internet serait examiné par des participants représentant des gouvernements, la société civile, les milieux universitaires, le secteur privé, la communauté technique et des organisations intergouvernementales et internationales, de même que par des dirigeants, des innovateurs et des pionniers de la gouvernance d'Internet. Les membres du CCS ont tous été invités à assister à cette manifestation.

37. Le Secrétaire général a remercié l'UIT et tous les membres du CCS d'avoir participé activement à l'élaboration de ce plan.

38. Le CCS a remercié le Secrétaire général de l'UIT de ses observations et a approuvé le plan de coordination interne du système des Nations Unies sur la cybersécurité et la cybercriminalité, que le Comité de haut niveau sur la gestion et le Comité de haut niveau sur les programmes avaient examiné et soumis au Conseil pour approbation. Il a conclu le débat en indiquant que, compte tenu de l'évolution rapide des paramètres entrant en jeu dans la définition et la pratique de la cybersécurité, il souhaiterait procéder à un nouvel examen de ce plan interne après l'expiration d'un délai de deux ans.

2. ONU-Eau

39. En sa qualité de Président d'ONU-Eau, le Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale a fait le point sur les activités de cet organisme. Dans son exposé liminaire, il a noté que la Journée mondiale de l'assainissement pour 2014 avait été célébrée le 19 novembre et qu'elle avait été consacrée aux thèmes de l'égalité et de la dignité. La campagne lancée dans ce contexte visait à promouvoir la prise de mesures destinées à mettre fin à la pratique de la défécation à l'air libre et appeler l'attention sur les raisons pour lesquelles l'adoption de meilleures méthodes d'assainissement avait un effet positif sur la santé, l'éducation et la sécurité personnelle, en particulier en ce qui concerne les femmes et les filles. Depuis sa désignation par l'Assemblée générale, dans sa résolution 67/291 en 2013,

la Journée mondiale de l'assainissement, dont la coordination était assurée par ONU-Eau, avait déjà contribué à sensibiliser davantage les populations à l'importance de l'assainissement dans le cadre du développement durable. À l'occasion de la Journée mondiale de l'assainissement, ONU-Eau, sous la direction de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), avait lancé l'édition de 2014 de *Global Analysis and Assessment of Sanitation and Drinking-Water*.

40. Appelant l'attention du Conseil sur les activités d'ONU-Eau à l'échelle du système, le Président a mis l'accent sur le soutien accordé par cet organisme au processus pour l'après-2015, notamment en ce qui concerne les objectifs de développement durable, ce qui avait abouti à l'adoption d'une position commune par les membres d'ONU-Eau sur les buts et objectifs envisageables dans le domaine de l'eau, une approche qui avait été appréciée par les États Membres. En ce qui concerne les perspectives pour l'avenir, ONU-Eau continuerait de consolider les acquis du système des Nations Unies dans le domaine de l'eau et de fournir aux États Membres un soutien technique en ce qui avait trait aux questions liées à la mesurabilité, au suivi et à la mise en œuvre des objectifs de développement durable liés à l'eau.

41. Passant à la question de la célébration de la Journée mondiale de l'eau, qui devait avoir lieu le 22 mars 2015, le Président a noté que les manifestations organisées à cette occasion en 2015 auraient pour thème principal la relation entre l'eau et le développement durable, et qu'elle serait coordonnée par le PNUD. À cette date, ONU-Eau lancerait également le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau pour 2015, publié par l'UNESCO et consacré au thème intitulé « L'eau et le développement durable ». La Journée mondiale de l'eau de 2016, qui serait organisée sous la direction de l'OIT, porterait sur l'eau et les emplois. En conclusion, le Président a remercié le Département des affaires économiques et sociales et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, qui avait fourni les services de son secrétariat et accordé un appui administratif à ONU-Eau, et a informé le CCS que la prochaine réunion de cet organisme aurait lieu en février 2015 à Nairobi et serait accueillie par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

42. Faisant suite à l'exposé présenté par le Président, le Vice-Secrétaire général a fait remarquer que l'assainissement, le développement, les droits de l'homme et la dignité étaient des questions étroitement interdépendantes. La Journée mondiale de l'assainissement constituait un exemple important d'une approche horizontale qui favorisait une collaboration dynamique entre toute une gamme d'acteurs et de secteurs.

43. Les membres du CCS ont remercié le Président de son exposé et du rôle de chef de file qu'il avait joué en dirigeant ONU-Eau.

3. Conseil consultatif pour les questions scientifiques créé par le Secrétaire général

44. La Directrice générale de l'UNESCO a présenté au CCS un exposé sur les activités du Conseil consultatif pour les questions scientifiques créé par le Secrétaire général et a, à cet égard, noté que cet organe avait été établi en septembre 2013 à l'occasion de la réunion inaugurale du forum politique de haut niveau pour le développement durable, sous les auspices de l'Assemblée générale, et qu'il était

hébergé par l'UNESCO. Ayant pour fonction de renforcer l'interface entre la science et la politique, le Conseil était constitué de 26 scientifiques éminents, dont la moitié étaient des femmes, qui représentaient toutes les régions et de nombreuses disciplines scientifiques, qu'il s'agisse des sciences naturelles, des techniques de l'ingénieur ou des sciences sociales et humaines. Ses membres exerçaient leurs fonctions à titre gracieux pendant une période de deux ans. Le Conseil consultatif avait été lancé en janvier 2014 à Berlin par le Secrétaire général, en présence du Ministre allemand des affaires étrangères, M. Frank-Walter Steinmeier, et de 500 décideurs, scientifiques, universitaires et représentants des médias.

45. Le Conseil consultatif avait pour fonction principale de fournir des avis sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable au Secrétaire général et aux chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies. Le Conseil consultatif avait organisé ses activités selon quatre axes d'intervention consistant à définir a) le type d'approches scientifiques et multidisciplinaires nécessaires aux fins du développement durable; b) les liens entre la science et la société, et les moyens à mettre en œuvre pour mobiliser toutes les parties prenantes en vue d'assurer le développement durable; c) les nouveaux processus, approches et modalités à utiliser pour mieux intégrer la science aux mécanismes de formulation des politiques; et d) l'importance que revêtait la science dans le contexte des objectifs de développement durable.

46. Le Conseil consultatif avait déjà produit plusieurs notes d'orientation et recommandations à l'intention du Secrétaire général et des États Membres sur une vaste gamme de questions, notamment en ce qui concerne le rôle des sciences, de la technologie et de l'innovation pour la définition des objectifs de développement durable et des objectifs connexes, l'interface entre science et politique dans le cadre des efforts déployés pour faire face aux changements climatiques, et l'importance d'un accès équitable à des données de qualité.

47. En conclusion, la Directrice générale a invité les membres du CCS à se prévaloir du statut d'observateur à la deuxième réunion du Conseil consultatif, qui devait avoir lieu au Siège de l'UNESCO, les 10 et 11 décembre 2014. Tenue à Paris, elle aurait essentiellement pour objet de définir le programme de travail futur du Conseil consultatif en veillant à ce qu'il soit en concordance étroite avec les principaux processus et manifestations de l'ONU en 2015.

48. Les membres du CCS ont remercié la Directrice générale de son exposé.

4. Drogue et crime

49. Le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne a présenté au Conseil un exposé sur l'action menée par le système des Nations Unies dans la lutte contre la drogue et le crime, en mettant tout particulièrement l'accent sur la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, qui se tiendrait en 2016, et sur le Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime, qui aurait lieu en 2015. Il a noté que la Commission des stupéfiants, organe intergouvernemental, assumait la direction du processus préparatoire de la session extraordinaire. Dans le cadre des préparatifs de cette manifestation, un examen de niveau élevé, qui avait eu lieu en mars 2014 sous les auspices de la Commission, avait rassemblé 1 300 participants représentant 129 États Membres, des entités des Nations Unies, la société civile, les milieux scientifiques et des organisations de

jeunesse. Les États Membres avaient entrepris des consultations sur une résolution relative à la coopération internationale face au problème mondial de la drogue. Une fois qu'elle aurait été adoptée par l'Assemblée générale, on s'attendait à ce qu'elle renforce encore l'intérêt présenté pour la session extraordinaire (voir la résolution 69/201 de l'Assemblée générale).

50. Bien que le processus en question soit essentiellement dirigé par les États Membres, le succès de la session extraordinaire dépendrait des contributions fournies par les nombreuses parties prenantes, y compris le système des Nations Unies. En particulier, ce dernier jouait un rôle important en soutenant les États Membres dans les efforts qu'ils déployaient pour faire en sorte que la session extraordinaire contribue à une évaluation objective du problème mondial de la drogue, tenant notamment compte des résultats obtenus et des défis à relever. Dans ce contexte, le Directeur exécutif a fait observer que le *Rapport mondial sur les drogues 2015*, publié par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), mettrait l'accent sur la santé et le développement, ce qui devait représenter une contribution analytique importante aux travaux de la session extraordinaire. Passant ensuite aux activités pertinentes de l'Équipe spéciale des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues (mécanisme interinstitutions mis en place par le Secrétaire général en 2011 et coprésidé par l'ONUDC et le Département des affaires politiques), il a noté que cet organe avait mis au point une stratégie qui constituerait une contribution émanant de plusieurs organisations aux travaux de la session extraordinaire et se distinguerait notamment par le fait qu'elle comporterait des messages essentiels et une feuille de route destinée à orienter le système des Nations Unies dans l'examen de cette question. Un complément d'information sur la session extraordinaire et les préparatifs qui lui étaient consacrés pouvait être consulté sur le site www.unodc.org.

51. En ce qui concerne l'appui apporté par les organismes des Nations Unies aux mesures de prévention du crime, le Directeur exécutif a déclaré que la prochaine session du Congrès pour la prévention du crime et la justice pénale, qui constituait le forum international du niveau le plus élevé organisé pour débattre des défis posés par la criminalité transnationale organisée, aurait lieu à Doha en avril 2015. Il a ajouté que la participation active des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies à ce congrès et aux diverses manifestations de haut niveau organisées à cette occasion serait la preuve de l'appui accordé par le système des Nations Unies aux institutions ayant pour vocation d'appliquer efficacement la justice pénale dans le respect de l'état de droit et des droits de l'homme. Il a conclu son exposé en informant le Conseil que le rapport de l'ONUDC sur la traite des personnes serait rendu public le 24 novembre 2014.

52. Le CCS a remercié le Directeur exécutif de l'ONUDC et Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne de son exposé.

5. Sommet mondial sur la société de l'information

53. Notant que l'on avait commencé les préparatifs d'une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, prévue en décembre 2015, le Secrétaire général a invité l'UIT et le Département des affaires économiques et sociales à faire part de leurs observations sur les activités consacrées à cette question.

54. Le Secrétaire général de l'UIT a commencé son intervention en faisant observer qu'une manifestation de haut niveau organisée 10 ans après le Sommet mondial avait eu lieu à Genève en juin 2014, l'objectif visé étant de définir la vision qu'il importait de garder à l'esprit pour la poursuite du processus au-delà de 2015 et de faire en sorte que les technologies de l'information et des communicateurs demeurent au premier plan des préoccupations politiques au cours de la prochaine décennie. Deux documents de consensus, élaborés dans le cadre d'un processus préparatoire ouvert et inclusif connu sous le nom de « Plateforme préparatoire multipartite pour le Sommet mondial », avaient été rédigés à la suite de cette manifestation; il s'agissait en l'occurrence d'une déclaration sur la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial, et de l'expression d'une vision pour le Sommet au cours de l'après-2015. Le Secrétariat général de l'UIT a en outre informé le CCS qu'une étude approfondie portant sur un examen final des objectifs du Sommet mondial, recensant les réalisations, les défis et les orientations futures à suivre, avait été lancée en vue d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation desdits objectifs.

55. Le Secrétaire général de l'UIT a également noté que son organisation avait tenu récemment sa dix-neuvième Conférence de plénipotentiaires, accueillie par la République de Corée. Au cours de cette conférence, qui avait réuni des représentants des 193 États Membres de l'UIT et 700 membres de ce secteur, les documents finals sur l'examen décennal des textes issus du Sommet mondial avaient été approuvés et l'UIT avait été invitée à poursuivre les activités qui s'y rapportaient. En outre, la conférence avait adopté le cadre intitulé « Programme connexe 2020 pour le développement des télécommunications/technologies de l'information et de la communication dans le monde », qui comprenait un ensemble de buts et objectifs en matière de technologies de l'information et des communications, et avait invité les États Membres à définir les liens institutionnels existant entre le Sommet mondial au cours de l'après-2015 et le Programme de développement pour l'après-2015. Il a souligné la nécessité de veiller à fusionner ces deux importants programmes d'envergure mondiale.

56. Dans ses remarques finales, le Secrétaire général de l'UIT a encouragé les chefs de secrétariat des autres entités des Nations Unies, en particulier ceux qui avaient pour mission de faciliter la mise en œuvre des grandes orientations, à poursuivre des activités susceptibles d'aboutir à l'élaboration d'un cadre pleinement mesurable pour la mise en œuvre des grandes orientations que l'on était en train de définir. Il a noté que des progrès considérables avaient été accomplis pendant les phases de 2003 et 2005 du Sommet mondial, mais qu'il restait encore beaucoup à faire pour créer un monde meilleur pour tous, à un moment où nous assistions à l'avènement de la société du savoir.

57. Le Secrétaire général adjoint chargé du Département des affaires économiques et sociales a remercié le Secrétaire général de l'UIT de son exposé détaillé sur les activités liées au dixième anniversaire du Sommet mondial et a appelé l'attention sur l'étroite relation de travail établie entre l'UIT et le Département dans ce domaine. Il a présenté au CCS un aperçu des perspectives d'avenir pour le Sommet mondial, en faisant observer que quatre éléments retenus pour la réunion de haut niveau étaient définis dans la résolution 68/302 de l'Assemblée générale, à savoir un processus préparatoire intergouvernemental, un processus de consultation multipartite, la nomination de deux cofacilitateurs par le Président de l'Assemblée générale en juin 2015 et la convocation d'une réunion de haut niveau de

l'Assemblée d'une durée de deux jours. Le processus ainsi engagé aboutirait à l'adoption d'un document final au niveau intergouvernemental.

58. Le Secrétaire général adjoint a noté que, bien que cette résolution constitue une feuille de route à suivre pour les prochaines étapes à franchir en vue de procéder à un examen du Sommet mondial, le processus et les résultats obtenus ne pourraient que bénéficier de l'adoption d'une vision commune, à l'échelle de l'ensemble du système, de l'avenir de la société de l'information. Il a suggéré que le CCS, sous la direction du Secrétaire général, mène une action cohérente soutenue par tous ses membres afin d'aider les États Membres et les communautés constituées de multiples parties prenantes à définir l'avenir de la société de l'information. Il a également mentionné que les textes issus de l'examen décennal du Sommet mondial pourraient constituer une partie importante du legs du Secrétaire général. En conclusion, il a remercié le Secrétaire général de l'UIT de ses contributions et du rôle de chef de file qu'il avait joué.

59. Le Secrétaire général a remercié le Secrétaire général de l'UIT et le Secrétaire général adjoint des exposés édifiants qu'ils avaient présentés, a convenu que le système était en mesure de contribuer au processus d'examen décennal concernant le Sommet mondial et a souligné que, à cet égard, il prendrait connaissance avec intérêt et s'inspirerait des recommandations présentées par l'UIT et le Département des affaires économiques et sociales.

III. Questions intéressant l'ensemble du système : la révolution des données et la responsabilisation

A. Révolution des données

60. Ouvrant la première partie du débat de fond consacré par le Conseil à la révolution des données, le Secrétaire général a noté qu'un accès rapide à des données fiables, complètes et exactes était l'un des éléments essentiels à la réalisation d'un développement durable. L'accès aux données permettait l'autonomisation des populations, constituait une condition de la responsabilisation et de la transparence et servait de base à des décisions politiques opportunes. Il a noté que le Comité de haut niveau sur les programmes, le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement, dans les considérations qu'ils avaient formulées au sujet d'un système des Nations Unies qui soit à la hauteur des objectifs fixés, avaient souligné la nécessité de faire preuve de transparence et d'adopter une approche plus stratégique à l'échelle du système tout entier afin de révolutionner la capacité des Nations Unies en matière de données.

61. Tout en soulignant que le système des Nations Unies disposait déjà d'une capacité considérable en matière de données, et après avoir appelé l'attention sur le rôle que le Département des affaires économiques et sociales jouait en fournissant un appui à divers organes, le Secrétaire général a félicité le PNUD d'avoir été reconnu par l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide suite à la publication des données en libre accès relatives aux projets qu'il entreprenait dans le monde entier. Il a rappelé que les organes en question étaient la Commission de statistique, le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information, qui avait contribué à mettre les technologies de l'information et des communications à la portée des populations du monde entier, le Réseau Technologies de l'information et

des communications, mécanisme créé par le Conseil en vue de coordonner les pratiques appliquées à l'échelle du système tout entier pour exécuter les politiques relatives aux technologies de l'information et des communications, et l'initiative Global Pulse, qui visait à tirer le meilleur parti possible du phénomène des « mégadonnées ». Selon le critère de référence utilisé à cet effet à l'échelle mondiale pour évaluer la qualité globale de l'information sur l'aide, le PNUD occupait la première place parmi les 68 organisations qui avaient été évaluées, ce qui constituait une réussite impressionnante et lui valait d'être cité en exemple.

62. Toutefois, il était possible et nécessaire de faire davantage pour renforcer la capacité du système des Nations Unies en matière de données, ainsi que pour positionner en tant que chef de file dans le domaine de la collecte et de l'utilisation des données aux fins de la réalisation d'un développement durable. À cet égard, le Secrétaire général a fait observer qu'il avait récemment reçu le rapport de son Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données en vue du développement durable, intitulé « A world that counts: mobilizing the data revolution for sustainable development », et a signalé que le Président de ce groupe, le Professeur Enrico Giovannini, avait accepté de présenter les résultats de ce rapport par vidéoconférence à partir de Rome. Il a en outre indiqué que la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui était également membre du Groupe consultatif, avait accepté d'alimenter le débat entrepris par le Conseil en mettant en lumière les questions stratégiques à examiner par le système des Nations Unies et les possibilités qu'il pouvait exploiter en s'inspirant des conclusions de ce rapport.

63. Le Coprésident a expliqué que le Groupe consultatif, au cours du processus de deux mois qu'il avait mené à bien, avait tenté de produire un rapport dans lequel la révolution des données était considérée comme un phénomène global et comme une occasion de promouvoir le programme de développement durable.

64. Il a déclaré que, indépendamment des activités du Groupe consultatif, la révolution des données était en fait déjà en train de se produire en raison de la présence de nouvelles technologies qui entraînaient une croissance exponentielle du volume et des types de données, parallèlement à une augmentation du nombre de producteurs de données, allant de pair avec une intensification de l'utilisation des données par une communauté de parties prenantes de plus en plus vaste. S'il était vrai que l'accent mis sur les données présentait une occasion importante pour le programme de développement pour l'après-2015, cette tendance comportait également des risques auxquels les Nations Unies et les acteurs du développement considérés dans leur ensemble devaient prendre en compte. Il s'agissait notamment des risques pour la vie privée et les droits de l'homme et de la possibilité que des données de mauvaise qualité puissent être considérées comme des données de haute qualité, ce qui pouvait entraîner la prise de décisions inopportunes, suivies d'un effondrement de la confiance entre les communautés et les personnes qui les servaient. Il a mis l'accent sur la nécessité de doter l'ONU des moyens de se former une vision claire et de mener vigoureusement son action afin de faire face aux risques et de créer un environnement favorable à une utilisation des données qui soit à la fois efficace et propice à la réalisation du programme de développement durable.

65. Le Coprésident a donné des précisions sur deux questions importantes auxquelles il fallait faire face dans le cadre de la révolution des données, à savoir

l'invisibilité et l'inégalité. Il a noté que de nombreuses lacunes existaient au niveau de la collecte de données de base sur la population et qu'un grand nombre de personnes n'étaient toujours pas recensées. Un facteur qui aggravait encore ce problème était le fait que les objectifs de développement durable engloberaient de nouvelles questions qui étaient à peine abordées lors du calcul des statistiques officielles actuellement disponibles. En ce qui concerne l'inégalité, il a noté que les données n'étaient souvent pas réparties de manière équitable entre les pays et les populations et que, si aucune intervention n'était entreprise, le fossé entre pays développés et pays en développement, de même que l'écart entre ceux qui savaient comment utiliser les données et ceux qui en étaient incapables, ne feraient que s'accroître. Ce problème venait s'ajouter à la fracture existant alors entre un secteur privé qui profitait de la révolution des données et un secteur public qui était à la traîne.

66. En ce qui concerne les recommandations figurant dans le rapport, le Coprésident a noté qu'elles portaient sur une vaste gamme de questions qui débordaient largement du cadre des statistiques et il a appelé l'attention du Conseil sur quatre domaines distincts, à savoir les principes et normes; la technologie, l'innovation et l'analyse; la gouvernance et le leadership; et les capacités et les ressources. Il a souligné la nécessité d'aboutir à un consensus mondial sur les principes et normes à appliquer dans la gestion des données, de manière à pouvoir traiter les questions statistiques, juridiques, techniques et autres, ce qui permettrait non seulement de réduire le risque de préjudice pour les personnes, mais aussi de mettre à profit le pouvoir des données. En ce qui concerne la technologie, il était essentiel d'améliorer les modalités de partage dans l'intérêt commun et de mettre l'accent sur la nécessité de disposer de nouvelles ressources pour le renforcement des capacités et le développement, ainsi que sur les qualités de chef de file des personnes chargées de mobiliser et de coordonner l'action des divers intervenants.

67. Le Coprésident a laissé entendre que les mesures envisagées pour profiter de la révolution des données pouvaient être entreprises avant la conclusion de tout accord sur les objectifs de développement durable, par exemple par le biais de l'élaboration de nouvelles normes statistiques destinées à prendre en compte des domaines qui n'étaient pas encore suffisamment visibles, ainsi qu'en améliorant la qualité des données existantes et en établissant des liens avec les producteurs non officiels de données. Il a en outre indiqué que chaque organisation internationale pouvait apporter une contribution en disséminant toutes les données disponibles dans des formats ouverts, ce qui permettrait d'adresser un message éloquent à tous les intéressés à l'échelle mondiale. Cette initiative pouvait s'accompagner d'une action visant à améliorer la qualité des données produites par les organisations internationales. Il a noté que certaines organisations avaient consacré des investissements considérables au renforcement des capacités individuelles, et a proposé d'envisager une nouvelle orientation pour la création d'un « nuage statistique » commun. D'autres mesures, qu'il a qualifiées d'initiatives à effet rapide, consistaient notamment à créer un laboratoire de données dont les fonctions auraient un lien avec les objectifs de développement durable, ce qui permettrait de démontrer la faisabilité des nouvelles approches dont il était question dans le rapport du Groupe consultatif, et d'aboutir ainsi à la mise au point d'un mécanisme destiné à permettre aux communautés d'explorer les données en bénéficiant d'un moyen de les visualiser.

68. Dans ses observations, le Coprésident a également mis l'accent sur la nécessité d'augmenter les investissements afin de renforcer les capacités, et a fait valoir que la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui devait avoir lieu en 2015, offrirait peut-être l'occasion d'aborder cet aspect de la révolution des données, ouvrant ainsi la voie à la prise d'une décision portant création d'une nouvelle source de financement des initiatives visant à mettre les données au service du développement. Parallèlement au recensement des ressources, il était important d'améliorer la coordination des programmes de renforcement des capacités statistiques, en particulier par la création de réseaux destinés à promouvoir l'innovation en matière de données. Il a en outre indiqué que l'organisation d'un forum mondial sur les données au service du développement durable soutiendrait les efforts déployés pour renforcer les partenariats mondiaux constitués pour exploiter les données sur les objectifs de développement durable et servirait de lieu de rencontre pour les utilisateurs du monde entier, tout en offrant la possibilité de promouvoir la participation à des partenariats publics et privés d'envergure internationale voués au partage des données, en particulier de celles qui appartenaient au secteur privé. Une telle manifestation aurait lieu tous les trois ans et, si la proposition qu'il formulait à cet effet était approuvée, sa première édition serait organisée avant la fin de 2015.

69. Le Coprésident a conclu son intervention en faisant observer que, lors du processus d'établissement du rapport, le Groupe consultatif avait reçu de nombreux commentaires au cours d'une phase de sensibilisation et que le rôle de chef de file joué par l'ONU demeurait incontesté. Il a noté que s'il était vrai que les organisations du système des Nations Unies avaient déjà entrepris une grande partie des travaux à accomplir dans ce domaine, il ne fallait pas oublier que les objectifs de développement durable offraient également l'occasion de mettre en place une capacité en matière de données qui était exploitable non seulement à des fins de suivi, mais également de réalisation des objectifs fixés, bien que tous les aspects de la révolution des données nécessitent des investissements supplémentaires considérables pour permettre de prendre en compte de nouveaux domaines et éviter qu'aucun groupe ne soit exclu.

70. Après avoir remercié le Coprésident de l'exposé édifiant et intéressant qu'il avait présenté, le Secrétaire général a invité la Secrétaire exécutive de la CEPALC à prendre la parole.

71. La Secrétaire exécutive a noté que d'importantes quantités de données restaient encore entre les mains du secteur privé et que l'ONU avait un rôle essentiel à jouer en veillant à ce que toutes les données puissent être utilisées en tant que bien public mondial, en particulier par la négociation de partenariats publics et privés destinés à favoriser leur partage. L'Organisation était également bien placée pour renforcer la capacité du public et autonomiser ce dernier pour lui permettre de tirer pleinement parti du potentiel offert par les données à des fins de suivi et d'exécution des mesures jugées appropriées. Elle a souligné la nécessité de disposer de normes et de principes et d'exercer les pressions requises pour favoriser la transparence, tant au sein des Nations Unies qu'au niveau des gouvernements. Elle a conclu ses observations en proposant la création d'un groupe de travail interinstitutions sous les auspices des trois piliers du CCS, à savoir le Comité de haut niveau sur la gestion, le Comité de haut niveau sur les programmes et le Groupe des Nations Unies pour le développement, qui seraient chargés de présenter au Conseil un programme qui permettrait d'examiner les moyens par lesquels

l'ONU serait en mesure d'exploiter au mieux les « mégadonnées » dans le cadre de la révolution des données et de conférer à celles-ci une position centrale parmi les ressources à utiliser pour promouvoir le bien public à l'échelle mondiale, une tâche que seule l'Organisation des Nations Unies était capable de mener à bien.

72. Au cours du débat ouvert qui a suivi, les membres du CCS ont félicité le Coprésident de son exposé et, plus particulièrement, du rapport détaillé et concis qu'il avait présenté; ce document contenait des indications claires sur la façon d'exploiter les données sous toutes leurs formes en vue d'appuyer l'action en faveur du développement durable. Ils ont fait observer que des thèmes tels que le taux de couverture des données, leur fiabilité et leur accès étaient devenus des questions cruciales et ils ont mis l'accent sur l'importance que revêtait l'intégration de ces aspects à la structure même du programme de mise en œuvre des initiatives prévues pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable. Ils ont estimé d'un commun accord qu'une révolution dans l'utilisation de la technologie et des données en vue de résoudre les problèmes liés au développement était déjà en cours, tout en faisant observer que, même si la communauté des acteurs du développement n'avait pas tiré parti de cette capacité de manière à exploiter son plein potentiel, elle ne commençait pas à zéro. À cet égard, ils ont mis tout particulièrement l'accent sur les nombreuses possibilités de promouvoir la coordination qui existaient au sein de la communauté de statistique des Nations Unies, ainsi que sur l'appui accordé aux groupes d'experts chargés des données se rapportant aux objectifs du Millénaire pour le développement. Ils ont par conséquent estimé d'un commun accord que les mesures à prendre pour donner suite au rapport sur la révolution des données devaient mettre l'accent sur le renforcement des mécanismes existants, y compris les banques de données déjà en place tenues à jour par de nombreuses organisations. À cet égard, le débat a montré qu'un degré élevé de collaboration avait été établi entre les organismes en matière de collecte et d'analyse des données.

73. Toujours dans le cadre du même débat, les membres du Conseil ont soulevé plusieurs questions qui devaient être prises en compte dans toute suite qui serait donnée à ce rapport. Notant qu'il importait de montrer l'exemple, ils ont évoqué la nécessité d'adopter des normes et principes conçus pour promouvoir l'adhérence au principe d'une Organisation des Nations Unies ouverte et ont appelé l'attention sur le rôle de premier plan joué par cette dernière en faveur de l'accès libre à toutes les données. Ils ont également reconnu qu'un système d'administration des données était nécessaire pour faire en sorte que les normes et principes soient appliqués dans la pratique. À cet égard, ils ont noté qu'il importait de préserver le caractère confidentiel et anonyme des données, en particulier dans des domaines sensibles tels que les opérations humanitaires et de secours. Par ailleurs, ils ont appelé l'attention sur le lien qui existait avec la cybersécurité afin d'assurer l'intégrité des données et ont réclamé un élargissement de l'accès à ces dernières, une question qui, de l'avis de plusieurs membres, devait être abordée, ce qui indiquait que les dirigeants institutionnels devaient être disposés à surmonter les obstacles internes à la mise en commun des données.

74. Les membres ont reconnu que, bien que beaucoup d'enthousiasme ait été manifesté au sujet des nouvelles formes de données non traditionnelles, les activités de suivi et de communication de l'information sur la réalisation des objectifs du développement durable devaient être fondées sur des statistiques nationales de bonne qualité, de sorte qu'il importait de veiller à ce que les mesures d'appui au

renforcement de ce secteur deviennent une composante critique de toute action entreprise pour faire face aux défis présentés par la révolution des données.

75. En conclusion, le Coprésident a affirmé que, par rapport au secteur public, le secteur privé avait accompli de grands progrès en améliorant sa capacité de recueillir et d'exploiter les données et que, en l'absence de mesures appropriées, les écarts au niveau de l'utilisation des données entre ces deux secteurs allaient se creuser. Il a également souligné qu'au-delà de la collecte et de l'organisation des données, la communauté des Nations Unies devait investir dans la recherche analytique en vue de mieux utiliser les données à des fins de planification et de progresser sur la voie aboutissant à un alignement des données sur les cycles décisionnels des organisations. Il a réaffirmé que le défi à surmonter mettait non seulement en jeu des statistiques qui, ainsi qu'un grand nombre d'intervenants l'avaient fait remarquer, existaient déjà en s'appuyant sur une base solide, mais qu'il consistait aussi à exploiter des mégadonnées pour promouvoir les objectifs du développement durable. Il s'est prononcé en faveur de la création d'un laboratoire de données qui consacrerait ses activités à la promotion de ces objectifs et favoriserait une étroite collaboration entre informaticiens et statisticiens. Il a conclu en énonçant trois points, en commençant par la nécessité d'améliorer le capital humain pour utiliser les données, et a répété une recommandation formulée dans le rapport, selon laquelle il serait approprié de créer un programme d'éducation en matière de statistique à l'échelle mondiale. Deuxièmement, il a souligné la nécessité de mobiliser des ressources supplémentaires pour élargir la gamme de données disponibles, car il était essentiel d'intégrer les données traditionnelles aux nouvelles formes de données. Troisièmement, il a insisté sur le fait que le rôle de chef de file joué par le système des Nations Unies lui conférait un pouvoir considérable et inégalé, ce qui permettait d'affirmer que le CCS assumait une fonction essentielle en montrant la voie à suivre pour mener une révolution des données propre à favoriser le développement durable.

76. Le Secrétaire général a remercié le Coprésident de son exposé, ainsi que les membres du CCS de leurs contributions constructives au débat. Il a formulé des observations sur l'importance que revêtait une révolution des données et les membres du Conseil se sont accordés à dire que le système des Nations Unies avait besoin d'adopter d'urgence une approche cohérente vis-à-vis de ce phénomène.

77. Le Conseil a lancé un appel au Comité de haut niveau sur les programmes, au Comité de haut niveau sur la gestion et au Groupe des Nations Unies pour le développement pour qu'ils entreprennent un effort coordonné en tirant parti des connaissances spécialisées qu'ils possédaient dans leurs domaines de compétence respectifs, et en collaboration avec les mécanismes interinstitutions existants, afin d'élaborer un programme de travail cohérent visant à promouvoir l'avènement d'une révolution des données, à présenter au CCS à l'occasion de sa première session ordinaire de 2015. Le PNUD, l'UNESCO, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Département des affaires économiques et sociales, les commissions régionales et le Groupe de la Banque mondiale se sont tous déclarés prêts à prendre la tête de cette action.

B. Responsabilisation

78. En ouvrant le débat sur la responsabilisation, le Secrétaire général a noté qu'à mesure que les délibérations portant sur un programme de développement pour l'après-2015 progressaient, une attention accrue était accordée à la nécessité de disposer d'un cadre de suivi et de responsabilisation qui corresponde aux objectifs ambitieux du programme de développement durable futur. Un tel cadre devait être cohérent, comprendre plusieurs niveaux et être inclusif. Il a ajouté que le système des Nations Unies avait une contribution importante à apporter en aidant les États Membres dans la mise en place d'un cadre, d'autant plus qu'il était l'une des principales parties prenantes s'intéressant à cet effort. Pour que le système puisse participer efficacement à la réalisation de ce projet, il devait renforcer ses propres dispositifs de responsabilisation, s'orienter davantage vers les résultats et devenir plus transparent. Il a invité le Conseil à faire part de ses vues sur la façon dont le système des Nations Unies pouvait renforcer sa capacité à obtenir des résultats mesurables et à assumer sa responsabilité à titre individuel pour les résultats collectifs escomptés.

79. La Secrétaire exécutive de la CEPALC et coordonnatrice des commissions régionales a animé le débat. Elle a invité le Conseil à concentrer ses délibérations sur la façon dont les Nations Unies concevaient le futur cadre de suivi et d'examen pour le programme pour l'après-2015. En particulier, elle a demandé aux participants de concentrer leurs interventions sur le rôle que pouvaient jouer les Nations Unies et sur la contribution qu'elles pouvaient fournir en renforçant l'appropriation et les capacités nationales, en facilitant une large participation, en soutenant les stratégies locales et en autonomisant les équipes de pays. Avant d'ouvrir le débat, elle a invité l'Administratrice du PNUD et le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales à exprimer leurs vues au sujet de la responsabilisation, tant au niveau des pays qu'à l'échelle mondiale.

80. L'Administratrice du PNUD a informé le Conseil que sur les cinq millions de personnes qui avaient répondu au sondage en ligne portant sur le programme de développement pour l'après-2015, deux millions avaient indiqué qu'une « gestion intègre des affaires publiques, attentive aux besoins » était une priorité absolue. Cela reflétait un niveau élevé d'engagement et indiquait que des attentes accrues se manifestaient au sujet du suivi et de la responsabilisation au niveau des pays. Elle a souligné qu'un suivi inclusif et la fixation d'objectifs nationaux joueraient un rôle crucial dans le cadre des efforts visant à assurer la prise en charge locale des objectifs de développement durable. À cet égard, il était essentiel que le système des Nations Unies collabore activement avec les communautés locales. Des exemples de réussite d'initiatives entreprises par la société civile pour rendre les autorités locales comptables de leurs actes pouvaient notamment être trouvés au Malawi et en Zambie. Dans ce contexte, elle a souligné que le système des Nations Unies devait veiller à respecter lui-même les normes les plus strictes en matière d'obligation de rendre des comptes. Une façon de démontrer clairement la volonté à assumer cette obligation consistait à veiller à ce que les organismes faisant partie de ce système adhèrent pleinement aux principes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.

81. S'exprimant au sujet du concept de responsabilisation à l'échelle mondiale, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a fait part de ses réflexions sur les éléments du cadre de suivi et d'examen pour l'après-2015. En

raison du caractère universel et intégré du programme de développement pour l'après-2015, le cadre de surveillance devait s'appliquer à tous les pays et comprendre une vaste gamme d'intervenants. Il devait être volontaire et définir les défis communs et les enseignements tirés de l'expérience. S'appuyant sur les mécanismes de communication de l'information existants, ce cadre devait permettre de rassembler des données probantes recueillies à l'échelle nationale, régionale et mondiale dans un système de responsabilisation à plusieurs niveaux. Il était également important d'établir des liens avec d'autres organismes intergouvernementaux, parmi lesquels l'Assemblée générale et les organes directeurs des institutions spécialisées. Un aspect tout aussi crucial était la nécessité de veiller à ce que le cadre de suivi et d'examen repose sur un cadre d'indicateurs solide, tâche à la réalisation de laquelle la Commission de statistique pouvait apporter une importante contribution.

82. Avant d'ouvrir le débat, la Secrétaire exécutive de la CEPALC a ajouté quelques observations sur la conception régionale de l'application du principe de responsabilité, notant que des consultations sur la dimension régionale d'un cadre de responsabilisation pour l'après-2015 avaient été tenues dans chacune des cinq régions au cours des trois mois précédents, sous les auspices des commissions régionales. Plusieurs messages se dégageant de ces consultations avaient mis en relief l'importance toute particulière que revêtait la dimension régionale. Les évaluations régionales pouvaient servir de plateformes grâce auxquelles les pouvoirs publics et la société civile pouvaient échanger des vues sur des expériences et des défis communs et permettre un accès réciproque aux pratiques optimales et aux enseignements tirés de ces expériences. En outre, les activités entreprises au niveau régional jouaient un rôle important en établissant un lien entre les engagements d'envergure mondiale et les efforts déployés au niveau national, ainsi qu'en facilitant la mise en œuvre d'approches intersectorielles en matière de suivi et d'évaluation. Pour assurer un suivi efficace des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des futurs objectifs de développement durable au niveau régional, il serait absolument indispensable d'inclure des organisations régionales ne faisant pas partie du système des Nations Unies, telles que l'Union africaine, le Marché commun du Sud/Mercado Común del Sur ou l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est.

83. Au cours du débat qui a suivi, les membres du CCS ont pris note des défis que présentait le suivi d'un programme de développement universel et transformateur qui devait notamment s'étendre aux domaines du commerce, de la fiscalité et du transfert de technologies. Les organisations du système des Nations Unies devaient amener leurs organes directeurs respectifs à susciter une prise de conscience plus large au sujet de la portée de ce programme et à faire reconnaître la nécessité d'adopter une approche holistique plutôt que sectorielle. Les commissions régionales avaient un rôle important à jouer à cet égard en établissant un pont entre les niveaux national et mondial, ainsi qu'en tant que coordonnatrices des activités consacrées à des questions multisectorielles.

84. L'appropriation du programme par de multiples parties prenantes constituait une condition essentielle à remplir pour assurer efficacement l'application du principe de responsabilité. Les mécanismes de responsabilisation devaient être inclusifs et comprendre les trois pouvoirs de l'État, ainsi que des acteurs non étatiques. L'importance de l'obligation de rendre des comptes imposée par la communauté, notamment en ce qui concerne les données générées par cette

dernière, a été notée dans ce contexte. Le système des Nations Unies lui-même devait faire partie du cadre de responsabilisation de l'après-2015 et jouer un rôle important en faisant respecter des normes mondiales. Les membres du CCS ont appelé l'attention sur diverses initiatives qui avaient intégré efficacement des mécanismes de surveillance et de responsabilisation, parmi lesquelles l'initiative intitulée Éducation pour tous et la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel.

85. En conclusion, la Secrétaire exécutive de la CEPALC a remercié les membres du CCS des contributions qu'ils avaient apportées au débat, ce qui montrait bien que le système des Nations Unies avait la volonté de soutenir les États Membres dans la formulation et la mise en œuvre d'un cadre efficace de suivi et d'examen pour l'après-2015.

IV. Questions diverses

A. Dates et lieu des prochaines sessions

86. Le Conseil a officiellement approuvé les dates de sa première session ordinaire de 2015, qui aura lieu les 29 et 30 avril, et a remercié l'UNESCO d'avoir offert d'accueillir les participants à son siège, à Paris.

87. Les dates de la seconde session ordinaire du Conseil pour 2015, qui aura lieu vers la fin de novembre au Siège de l'ONU à New York, seront fixées une fois que ses membres auront achevé les consultations plus approfondies qu'ils consacreront à cette question.

88. Le Conseil a également remercié officiellement l'ONU DC, qui avait offert d'accueillir sa première session ordinaire de 2016 à Vienne.

B. Nomination de la nouvelle Présidente du Comité de haut niveau sur la gestion

89. Le Secrétaire général a rendu hommage au Directeur général de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle pour le mandat de Président du Comité de haut niveau sur la gestion qu'il a assumé au cours des deux années précédentes.

90. Il a proposé la nomination de la Directrice générale de l'UNESCO en tant que nouvelle Présidente du Comité de haut niveau sur la gestion, pour un mandat de 2 ans, ce qui a été officiellement approuvé par le Conseil.

C. Hommage aux membres sortants

91. Au nom du Conseil, le Secrétaire général, lors du déjeuner du CCS, a rendu hommage au Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications, qui quitterait son poste à la fin de 2014.

D. Session extraordinaire sur les moyens mis en œuvre par le système des Nations Unies pour faire face à la crise de l'Ebola

92. Le Secrétaire général a ouvert la session en rendant hommage au Responsable de la gestion de la crise de l'Ebola pour la Guinée, M. Marcel Rudasingwa, qui était décédé subitement. Prenant note de la complexité de la crise, compte tenu des graves conséquences qu'elle avait sur les plans politique, humanitaire et économique, ainsi qu'en matière de sécurité et de développement, le Secrétaire général a souligné qu'il importait au plus haut point que le système des Nations Unies applique d'urgence les mesures les plus efficaces possibles et a appelé l'attention sur la décision sans précédent qu'il avait prise en créant la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (MINUAUCE). Il a reconnu que l'intervention vigoureuse et coordonnée des Nations Unies, soutenue par la mobilisation de la communauté, avait apporté des améliorations, par exemple sous la forme d'une réduction du taux de transmission dans certaines parties du Libéria, ce qui constituait la preuve que la stratégie des Nations Unies, là où elle était pleinement mise en œuvre, était celle qui convenait le mieux. Toutefois, les progrès accomplis étaient inégaux, car le taux de transmission continuait d'augmenter à de nombreux endroits, et le risque de propagation de la maladie dans d'autres pays subsistait. Le système des Nations Unies devait continuer d'intensifier ses efforts.

93. Se félicitant de la mobilisation de l'ensemble du système en faveur de la MINUAUCE, le Secrétaire général a souligné qu'il importait de continuer de faire preuve de cohésion, en particulier au niveau des pays. Pour endiguer l'épidémie et y mettre fin, il importait d'harmoniser les activités de planification en les faisant porter sur des objectifs communs et d'accorder la priorité au déploiement des ressources dans les zones situées à l'extérieur des capitales. Il était également crucial d'intervenir sans retard pour éviter qu'une crise ne se déclenche au Mali et pour rehausser le niveau de préparation ailleurs. Dans ce contexte, le Secrétaire général a informé le CCS qu'il avait prié la Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) de se rendre au Mali plus tard ce jour-là, et qu'il avait chargé la MINUAUCE de déployer une équipe dans ce pays.

94. Le Secrétaire général a souligné la nécessité d'adopter une stratégie globale consistant notamment à aider les pays touchés à entreprendre leur processus de redressement et de reconstruction dans des conditions plus favorables. À cette fin, un renforcement rapide de la capacité de la MINUAUCE était nécessaire, en particulier pour permettre la transmission de messages cohérents et homogènes à tous les niveaux du système des Nations Unies. Qualifiant la crise de l'Ebola de l'un des plus grands défis auxquels le système considéré dans son ensemble ait jamais dû relever, le Secrétaire général a clôturé ses remarques d'ouverture en exhortant tous les membres du CCS à réaffirmer leur engagement à adhérer au principe « Unis dans l'action ».

95. S'adressant à l'assistance par vidéoconférence, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'Ebola a présenté une brève description de la situation, caractérisée par son évolution rapide, a souligné la complexité des défis à relever et a mis l'accent sur la nécessité urgente d'obtenir des résultats. Tous ces aspects justifiaient une mobilisation internationale de grande ampleur et exigeaient que l'on fasse preuve d'un vigoureux esprit de leadership et d'un sens aigu de l'organisation

compte tenu des nombreuses activités interdépendantes à entreprendre et des diverses catégories d'acteurs en cause. L'Envoyé spécial a décrit les principaux facteurs à prendre en compte pour maximiser les résultats; il s'agissait notamment, à cet égard, des efforts déployés par les gouvernements touchés pour améliorer leurs méthodes de gestion de la crise, de la mise en branle du réseau de coordonnateurs résidents et des équipes sectorielles, de la création de la MINUAUCE et de la mobilisation rapide des capacités nécessaires à l'échelle du système tout entier, des efforts à déployer pour assurer des communications cohérentes et harmonisées et de la création d'une coalition mondiale en vue de la mise en œuvre d'une action concertée par toutes les parties concernées. Il s'est félicité des efforts exemplaires déployés par le système des Nations Unies, dont toutes les entités contribuaient aux diverses activités faisant partie de la réponse globale à cette crise.

96. S'adressant également à l'assistance par vidéoconférence, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUAUCE a fourni des détails sur les conséquences humaines et socioéconomiques catastrophiques de la crise de l'Ebola. Les pays touchés devaient surmonter les défis que représentait l'augmentation du fardeau financier à supporter pour surmonter cette crise, étant donné qu'ils connaissaient une réduction de leur croissance économique et une baisse de leurs recettes en raison des problèmes qu'elle provoquait. Ses effets étaient particulièrement graves au niveau des communautés, car de nombreux enfants devenaient orphelins ou n'étaient pas en mesure de fréquenter l'école. Soulignant les importantes améliorations qui avaient été observées dans certains domaines, il a affirmé que la stratégie qui convenait était en place, sous la direction vigoureuse du Secrétaire général et avec le soutien du système des Nations Unies mû par la volonté d'appliquer le principe « Unis dans l'action ».

97. Abordant les perspectives d'avenir, le Chef de la MINUAUCE a souligné la nécessité d'utiliser des moyens d'intervention plus rapides et couvrant une aire géographique plus étendue afin de maîtriser la maladie. Un autre aspect critique était la nécessité de prendre des décisions collectives avisées pour établir l'ordre de priorité selon lequel il convenait d'utiliser des ressources limitées. Les incidences de l'extension géographique de la maladie, notamment dans les zones rurales, comme on pouvait l'observer au Nigéria, ainsi que de sa propagation dans d'autres pays tels que le Mali, étaient considérables compte tenu des ressources nécessaires, et la MINUAUCE était prête à n'épargner aucun effort pour y faire face, en partenariat avec les organisations du système des Nations Unies. Il a conclu son intervention en mettant l'accent sur quatre exigences essentielles que ce système devait satisfaire sur le terrain : le déploiement d'agents supplémentaires, en particulier dans les régions rurales; la prise de mesures coordonnées à l'échelle du système tout entier et pour toutes les phases du processus; la nécessité de continuer d'accorder la priorité à la lutte contre l'Ebola; la prise rapide des mesures nécessaires pour élaborer des plans de redressement et les mettre en œuvre.

98. Le Directeur exécutif de l'UNICEF, qui a animé la séance, a défini l'objectif consistant à réaffirmer l'unité d'action du système des Nations Unies et son engagement collectif à faire face à la crise de l'Ebola en appliquant le principe « Unis dans l'action ». Il a invité les membres du CCS à examiner avec une attention particulière les questions de l'ordre de priorité à observer dans l'affectation des ressources, des mesures à prendre pour remédier aux goulets d'étranglement administratifs et de la stratégie à utiliser pour commencer à faire face aux conséquences à long terme de cette situation.

99. Invitée à prendre la parole, la Directrice générale de l'OMS a fait part des enseignements tirés lors de la phase initiale de l'action entreprise, marquée par des retards, ainsi que des crises antérieures, comme lors de l'épidémie de grippe A (H1N1) de 2011, lorsque des recommandations essentielles n'avaient pas été mises en œuvre. En ce qui concerne la crise de l'Ebola, la situation était devenue ingérable dans les trois pays les plus gravement touchés, qui devaient notamment faire face aux problèmes suivants : ils étaient vulnérables à un moment où ils sortaient à peine d'une crise, ils ne disposaient que de capacités institutionnelles et administratives faibles, leurs systèmes de santé publique étaient insuffisants, et une autre cause importante de difficultés était due à la persistance de mouvements migratoires internes et transfrontières et de pratiques dangereuses trouvant leur origine dans leurs traditions culturelles. Elle a attribué les succès enregistrés dans des pays tels que le Nigéria, la République démocratique du Congo et le Sénégal à la prise en charge et à l'esprit de leadership manifestés au niveau national, à la volonté des communautés d'abandonner des pratiques dangereuses et à la mise en œuvre intégrale des mesures de santé publique. En outre, elle s'attendait à ce que des innovations introduites selon un processus accéléré et les progrès techniques contribuent à empêcher que la propagation des maladies ne devienne ingérable à l'avenir. Elle a souligné qu'il s'agissait là incontestablement d'un cas dans lequel le système des Nations Unies devait tirer les enseignements qui s'imposaient.

100. La Directrice générale a fait observer que, en dépit de la baisse du taux de transmission dans les trois pays les plus touchés, il serait difficile de faire tomber cette valeur à zéro. Il faudrait, à cette fin, que le système des Nations Unies procède à une mise à jour de la stratégie qu'il avait suivie jusqu'alors. Lorsque des cas étaient signalés de manière précoce, comme par exemple au Mali, une intensification rapide des efforts était nécessaire, tandis que dans les pays qui n'étaient pas encore touchés, les capacités disponibles en termes de préparation et de soins de santé devaient être renforcées.

101. Le Président de la Banque mondiale a évoqué fermement la nécessité urgente d'élaborer un plan conçu pour faire baisser le taux de transmission à zéro, tant à l'échelle mondiale qu'au niveau des pays, sans quoi les initiatives de financement les plus novatrices, telles que celle consistant à émettre des obligations de financement de la lutte contre l'Ebola, seraient dénuées de toute efficacité. Il a également souligné l'importance des programmes de prestations en espèces, qui fournissaient des emplois tout en confiant aux populations locales le soin de lutter contre l'épidémie. Pour éviter que la maladie ne devienne endémique, il était absolument important de cesser de se concentrer sur les prérogatives et chasses gardées des organisations et de collaborer dans le cadre d'une structure de commandement et de contrôle rationalisée, tant au niveau mondial qu'à l'échelle des pays.

102. Après avoir adressé ses remerciements à tous les intervenants, le Directeur exécutif de l'UNICEF a ouvert le débat en invitant l'assistance à faire des observations. Les membres du CCS ont exprimé leur assentiment au sujet de l'analyse qui leur avait été présentée et ont reconnu la complexité des défis à relever. Ils ont pris acte du rôle précis joué par chaque entité dans le cadre d'une action entreprise à l'échelle du système et dans le contexte de laquelle, à titre d'exemple, le Fonds monétaire international militerait en faveur d'un allègement de la dette, le PNUD faciliterait le versement de la rémunération des agents de santé et le Programme alimentaire mondial fournirait un soutien logistique. Ils ont souligné

l'importance d'une intensification des efforts afin d'atteindre rapidement un taux de transmission zéro et ont exprimé leurs préoccupations au sujet de l'extension géographique de la maladie, un membre du Conseil ayant décrit le défi particulier qui se posait dans les villes, et notamment dans les bidonvilles, tandis qu'un autre a, à cet égard, appelé l'attention sur la nécessité de mobiliser les pouvoirs publics locaux. En ce qui concerne les partenariats, un membre a souligné qu'il importait, en faisant preuve de doigté, de mobiliser les groupes régionaux tels que l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et d'établir une coordination avec eux.

103. Les membres du CCS, et notamment le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement, ont fortement insisté sur l'importance cruciale de la coordination et du rôle que le système des Nations Unies pouvait jouer en appliquant le principe « Unis dans l'action », en particulier au niveau des pays. Établissant des parallèles avec les résultats obtenus par le système suite aux efforts qu'il avait déployés pour combattre le VIH/sida, un membre a souligné qu'il était essentiel de prendre des mesures appropriées aux niveaux des stratégies, de la coordination et de la communication de l'information pour réussir à atteindre un taux de transmission zéro. Un autre membre a exprimé des inquiétudes au sujet de l'aptitude des Nations Unies à assurer les services logistiques requis dans le cadre de ses opérations, compte tenu de la réduction de la présence militaire du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique en Sierra Leone, et du risque de fermeture de l'aéroport au Mali.

104. Bien qu'un membre du CCS ait rappelé qu'il était nécessaire que ce dernier continue de concentrer son attention sur les besoins critiques de l'heure, plusieurs participants ont souligné qu'il importait de commencer à élaborer des plans en vue de promouvoir un redressement dans les meilleurs délais, par exemple en procédant à des évaluations des besoins après une catastrophe. Ils ont fait observer que la définition de perspectives à long terme de ce genre, au sujet de domaines tels que la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance, l'éducation et les capacités en matière de soins de santé, devait être intégrée aux efforts soutenus qu'il convenait de déployer. Quelques membres du Conseil ont exprimé des inquiétudes au sujet de la discrimination et de la stigmatisation dont les survivants, en particulier les veuves et les orphelins, pouvaient être victimes, et ont souligné la nécessité d'organiser des campagnes de sensibilisation du public et de fournir toute l'aide requise dans ce contexte. Un membre a également exprimé ses préoccupations au sujet du traitement des ressortissants des pays touchés qui souhaitaient se rendre à l'étranger.

105. Dans le domaine de la gestion, un membre du CCS a appelé l'attention sur les efforts constants qui étaient déployés pour protéger la santé et assurer la sécurité des fonctionnaires de l'ONU et de leurs personnes à charge. Il s'agissait notamment de veiller à ce qu'ils reçoivent les traitements dont ils avaient besoin dans les pays où ils résidaient et à ce qu'ils puissent en être évacués en cas de nécessité, deux aspects au sujet desquels les États Membres avaient exprimé leur soutien; à titre d'exemple, les États-Unis avaient fait savoir que leur centre de traitement offrait désormais ses services aux fonctionnaires de l'ONU qui, en poste dans les pays touchés, exerçaient des activités ne se limitant pas exclusivement à combattre l'Ebola. Un autre membre du CCS s'était déclaré préoccupé par le fait que les cliniques des Nations Unies, dont les dépenses avaient jusqu'à présent été prises en charge par le PNUD, risquaient de voir leur viabilité compromise si un accord de partage des coûts n'était pas élaboré, et il a insisté pour que les organismes prennent en compte

ces dépenses dans le cadre d'une évaluation de l'importance relative de leurs activités. Un autre problème sur lequel un membre a appelé l'attention était l'effondrement des infrastructures de santé locales, ce qui empêchait les fonctionnaires de l'ONU d'avoir accès à des traitements autres que ceux destinés à combattre l'Ebola. Bien que la capacité des cliniques des Nations Unies ait été augmentée pour remédier à ce problème, des capacités d'évacuation des patients, qu'ils soient touchés ou non par le virus Ebola, faisaient toujours défaut.

106. Dans son résumé du débat, l'Envoyé spécial pour l'Ebola a de nouveau appelé l'attention sur la nécessité urgente d'élaborer un plan visant à faire baisser le taux de transmission à zéro et sur l'importance des mesures à prendre pour assurer la sécurité des fonctionnaires, que les risques qu'ils couraient soient ou non liés à l'Ebola. Il a souligné l'importance de la coordination et de l'application du principe « Unis dans l'action », au sein du système des Nations Unies et dans le cadre des relations avec des partenaires. Le Vice-Secrétaire général a mis l'accent, en s'en félicitant, sur la détermination collective manifestée par les chefs de secrétariat et, à cet égard, il les a exhortés à accorder un maximum d'attention au Mali.

107. En conclusion, le Secrétaire général a remercié les membres du CCS de s'être fermement engagés à entreprendre une action coordonnée à l'échelle du système tout entier. En ce qui concerne le Mali, il avait, à l'occasion d'une conversation téléphonique qu'il avait eue avec le Président plus tôt au cours de la même journée, assuré ce dernier de la mobilisation totale du système des Nations Unies. Outre le fait qu'il y avait dépêché la Directrice générale de l'OMS et le Directeur exécutif d'ONUSIDA, le Secrétaire général avait désigné le Directeur de pays de l'OMS comme représentant temporaire au Mali, en attendant la mise en place, dans les meilleurs délais possibles, d'une mission de la MINUAUCE dans ce pays. Le Président s'est félicité de ces efforts qui, selon lui, étaient déployés à bon escient. Le Secrétaire général a conclu la session en soulignant que l'unité dans l'action et la détermination collective avaient une fois de plus été affirmées, après quoi il a ajouté que lors du point de presse, il indiquerait que ce message constituait le principal résultat de la session.